



RAPPORT D'ACTIVITES 2023

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

Sommaire

Sommaire	2
Présentation de l'association	3
Historique	3
Objectifs de l'association	3
Adhérent·e·s	4
Membres du bureau	4
Réalisations de l'association	5
Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche	5
Campagne d'affichage	5
Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel	5
Interventions extérieures, animation et organisation de sessions de formation	6
Réponses aux sollicitations des médias	8
Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques et Campagnes de mobilisation	9
Réunions du bureau du CLASCHES	10
Rapport financier 2023	11
Perspectives de développement	13

Présentation de l'association

Créé en tant que collectif en 2002, puis devenu une association en 2003, le CLASCHES (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) a pour fonction d'informer et de prévenir le harcèlement sexuel dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Historique

Le harcèlement sexuel, à l'instar des autres violences sexuelles, est un sujet tabou en France. S'il est interdit par le Code pénal depuis 1992 et que la loi de 2012 renforce l'arsenal juridique, les changements institutionnels demeurent prudents, tant le fantasme et la hantise de la « guerre des sexes » à l'américaine est fort, bien qu'infondé et erroné.

Ce tabou et ces réticences sont également vrais dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le CLASCHES est né de ce constat, renforcé par un contexte où les dispositifs de prévention et de sanction internes aux établissements se révélaient totalement inopérants pour faire cesser les situations de harcèlement sexuel subies par les étudiant·e·s, BIATSS ou enseignant·e·s.

Des étudiantes en sciences sociales de différentes institutions parisiennes, ayant recueilli des témoignages, ont donc décidé de créer un collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur, en janvier 2002. Un site est créé, une pétition est lancée, qui remporte un grand succès, et une campagne de presse assez importante permettent de lancer le CLASCHES.

Le collectif devient une association loi 1901 en février 2003, et dispose de statuts et d'une charte inter-CLASCHES. Il est ouvert aux étudiant·e·s, BIATSS et enseignant·e·s et agit à l'échelle nationale.

Objectifs de l'association

L'objectif premier du CLASCHES est de lever le tabou sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur afin que les victimes ne soient plus isolées et que les responsables n'agissent plus dans l'impunité.

Le CLASCHES demande l'ouverture d'un débat sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les pratiques trop répandues d'abus d'autorité en matière sexuelle. Il mène ainsi différentes actions de sensibilisation et de formation dans de nombreux établissements.

Il agit enfin pour que les établissements assurent une prévention et une protection des victimes et pour que soient proposés des recours efficaces pour les victimes, notamment par une réforme des procédures disciplinaires. Il interpelle et alerte ainsi régulièrement les responsables des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Si le CLASCHES a pour rôle d'orienter les victimes dans les démarches qu'elles entreprennent, il ne peut pas fournir une aide psychologique ni un accompagnement juridique aux victimes.

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

Adhérent·e·s

Pour l'année 2023, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, l'association a reçu 21 adhésions et 5 dons pour un montant total de **415 euros**, via la plateforme *HelloAsso*.

Membres du bureau

Le bureau du CLASCHES est renouvelé une fois par an, lors de l'Assemblée générale. Les membres pour l'année 2023 ont été élu·e·s lors de l'AG ordinaire du 2 février 2023.

L'assemblée générale a désigné un bureau collégial, donnant pouvoir à tou·tes ses membres et en particulier à la trésorière et à la trésorière adjoint·e.

L'assemblée générale désigne à l'unanimité en qualité de membres du bureau :

- | Term | Percentage |
|---------------------------|------------|
| Global warming | 98% |
| Green energy | 95% |
| Sustainable development | 92% |
| Clean water | 90% |
| Renewable energy | 88% |
| Carbon footprint | 85% |
| Recycling | 82% |
| Organic food | 78% |
| Eco-friendly | 75% |
| Biodiversity | 72% |
| Green economy | 68% |
| Climate change | 65% |
| Green technology | 62% |
| Green building | 58% |
| Green infrastructure | 55% |
| Green transportation | 52% |
| Green jobs | 48% |
| Green investment | 45% |
| Green energy source | 42% |
| Green energy sector | 38% |
| Green energy industry | 35% |
| Green energy market | 32% |
| Green energy company | 28% |
| Green energy project | 25% |
| Green energy initiative | 22% |
| Green energy solution | 18% |
| Green energy innovation | 15% |
| Green energy breakthrough | 12% |
| Green energy breakthrough | 8% |
| Green energy breakthrough | 5% |
| Green energy breakthrough | 2% |
| Green energy breakthrough | 1% |
| Green energy breakthrough | 0% |

L'assemblée générale vote à l'unanimité en qualité de trésorière et de trésorière-adjointe :

- [REDACTED] membre du bureau, trésorier-adjoint.
 - [REDACTED] membre du bureau et trésorière.

L'assemblée générale renouvelle à l'unanimité [REDACTED] en qualité de directeur de publication.

Les membres du bureau, présent-es ou représenté-es, acceptent leurs fonctions.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée d'un an, expirant lors de la prochaine assemblée générale.

Réalisations de l'association

Guide d'information sur le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche

Pour lever le silence sur le harcèlement sexuel dans l'ESR, il faut précisément commencer par **informer**. C'est pourquoi le CLASCHES a lancé le 5 février **2014** la première édition électronique de « Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre ».

En libre accès sur le site de CLASCHES, il a été largement diffusé tant aux associations féministes qu'aux syndicats étudiants mais également aux chargé·e·s de mission égalité au sein des universités ainsi qu'aux différentes institutions. **8 000 exemplaires papier** de cette première édition ont été imprimés et distribués.

En **2018**, Le CLASCHES a travaillé à une nouvelle édition, actualisée, du guide. Elle a été diffusée électroniquement à partir du 8 mars, puis en version papier à partir d'avril : 3 500 exemplaires ont été imprimés et sont diffusés depuis, jusqu'à épuisement de nos stocks.

En 2020, la troisième édition du guide a vu le jour. Imprimée à 5100 exemplaires, cette nouvelle version a été enrichie des dernières réformes juridiques concernant les procédures disciplinaires et est diffusée depuis septembre 2020. En **2021**, ce sont plus de 1250 guides qui ont été envoyés à la demande de BDE, d'infirmières, de chargé.e.s de mission égalité, d'associations étudiantes, etc. En 2022, 3000 exemplaires papier du guide ont été distribués. Aussi, en 2022, le guide a été traduit en anglais, et **en 2023, nous avons reçu 1500 exemplaires de la version papier du guide en anglais**. Nous avons envoyé environ une centaine de version française et 200 guides en anglais. Il faut y ajouter la dizaine ou vingtaine de guides distribuée à chacune des interventions du CLASCHES.

En 2023, une quatrième version du guide a été éditée et imprimée à 5004 exemplaires, grâce à une subvention du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Campagne d'affichage

Pour briser le silence et sensibiliser et informer les personnels et étudiant·e·s sur les réalités du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et les recours possibles, le CLASCHES a lancé une campagne d'affichage nationale à l'occasion du **8 mars 2016**. Cette campagne se décline en cinq affiches sous format numérique et papier, reproduites sous format autocollants. Celles-ci sont disponibles en libre téléchargement sur notre site internet (<https://clasches.fr/agir/#toggle-id-5>).

En 2016, 700 affiches et 800 autocollants ont été imprimés et diffusés ; en 2018, 400 affiches ont été réimprimées et envoyées gratuitement sur demande aux établissements et aux acteurs et actrices de l'ESR. En décembre 2021, une nouvelle impression de 1 500 affiches et 5 000 autocollants a été commandée auprès de notre imprimeur.

Fin 2022, une nouvelle salve d'impression d'affiches et d'autocollants a été commandée : 2500 autocollants et 2000 affiches devraient ainsi être de nouveau disponibles début 2023, l'association étant de plus en plus sollicitée pour la diffusion de ces campagnes.

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

Accompagnement ou orientation de personnes s'estimant victimes ou témoins de harcèlement sexuel

Depuis vingt ans, le CLASCHES est contacté directement par des personnes victimes ou témoins de faits dont elles considèrent qu'ils constituent du harcèlement sexuel, dans des établissements privés et publics. **Nous leur fournissons des informations pour se protéger et, pour celles qui le souhaitent, pour dénoncer leur agresseur.** Nous les orientons également vers des structures, variables selon les situations, aptes à les accompagner dans leurs démarches.

Dans certaines situations, le CLASCHES est intervenu, cette année encore, seul ou avec des associations professionnelles, auprès des établissements pour s'assurer que la dénonciation des faits était suivie de poursuites disciplinaires. Le CLASCHES ne peut circonscrire au cadre d'une année civile les accompagnements de victimes qu'il réalise ; **de nombreux suivis se déroulent sur plusieurs mois, ou années, en fonction des procédures initiées.**

Interventions extérieures, animation et organisation de sessions de formation

Le CLASCHES est régulièrement sollicité pour intervenir dans différents évènements - colloques, journées d'information, etc. - permettant de rencontrer plusieurs centaines de personnes ; aussi, **l'association est contactée pour des formations en direction de personnels, d'étudiant·e·s, de cellules de veille et de sections disciplinaires.** Aussi, face à une demande croissante de formations à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur, **le collectif a tâché de redéfinir ses priorités d'intervention en 2023**, privilégiant les espaces réduits et au long cours aux larges amphithéâtres rassemblant des centaines d'étudiant·e·s. Eu égard à la connaissance accrue du CLASCHES vis-à-vis des investissements différenciés de certaines disciplines dans la lutte contre les VSS, le collectif s'attache également à accorder une attention particulière aux demandes provenant de départements ou collectifs moins familiarisés avec ces enjeux. Lorsque le CLASCHES ne peut honorer une invitation, nous mettons volontiers en lien les demandes avec d'autres collectifs pouvant y répondre, en fonction des attentes spécifiées.

Par ailleurs, le CLASCHES a poursuivi sa mission d'expertise et de conseil auprès de syndicats, d'associations en France et à l'échelle européenne ou d'autres instances comme le Défenseur des droits, les avocats bénévoles spécialisés dans les violences sexuelles et sexistes au Barreau de Paris.

La liste des interventions du CLASCHES en 2023 est reproduite ci-dessous.

	Date	Lieu	Durée	Public
1	6/1/2023	Université Paris Cité	3 heures	Enseignant.es/Chercheur.es
2	10/1/2023	Université Paris Saclay	4 heures	Section Disciplinaire
3	18/1/2023	Université Paris Cité	3 heures	Doctorant·es
4	19/1/2023	Université Paris Cité	3 heures	Personnel administratif
5	25/1/2023	Solidaires Etudiant.es	3 heures	Syndicat Etudiant

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

6	1/2/2023	Aix-Marseille Université – SATIS	3 heures	Doctorant·es et Masterant·es
7	6/2/2023	Aix-Marseille Université (AMU)	3 heures	Débat – Projection documentaire
8	25/4/2023	IAE Paris Sorbonne	3 heures	Etudiant·es
9	3/5/2023	Université de Bourgogne	3 heures	Doctorant·es
10	12/5/2023	Université d'Angers	1 demi-journée	Doctorant·es
11	16/5/2023	Université Paris Saclay – Women in Economics (WEPS)	3 heures	
12	22/6/2023	Université Paris 1	3 heures	Syndicat
13	28/6/2023	Solidaires Etudiant·es	3 heures	Syndicat
14	29/6/2023	Université d'Artois – Arras	3 heures	Enseignant·es-Chercheur·es / BIATSS
15	4/7/2023	Université d'Artois – Lens	3 heures	Enseignant·es-Chercheur·es / BIATSS
16	6/9/2023	ISARA – Agropol	6 heures	Personnel administratif et enseignants
17	5/10/2023	INRIA	Demi-journée	Direction de l'Institut
18	12/10/2023	INRIA	Demi-journée	Direction de l'Institut
19	14/10/2023	Université Lyon 3	2 sessions de 3 heures	Responsables associatifs
20	18/11/2023	Sciences Po Aix	3 heures	Etudiant·es
21	28/11/2023	CEMS - EHESS	3 heures	Doctorant·es

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

22	7/12/2023	Université Paris Nanterre	1 heure et demi	Table ronde CPED
23	11/12/2023	Université Lyon 1	3 heures	Doctorant·es
24	12/12/2023	CNAM	3 heures	Doctorant·es

Réponses aux sollicitations des médias

Lorsque les questions de harcèlement sexuel et des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR font l'objet d'une actualité médiatique, le CLASCHES est souvent sollicité par des journalistes de presse principalement, que ce soit locale ou nationale, pour proposer son analyse. Des interviews pour des podcasts ont également été honorées cette année, en attente de diffusion. Parmi les réponses à des sollicitations médiatiques publiées en 2023 :

- *Rue89Strasbourg*, “ « Il me disait qu'il était messager de Dieu » : des étudiantes en théologie dénoncent les violences sexistes d'un enseignant ”, 7 février 2023.

<https://www.rue89strasbourg.com/professeur-faculte-theologie-viol-harcelement-etudiantes-256275>

- *The Meta News*, “La justice extraordinaire du Cneser”, 15 février 2023.

<https://themeta.news/la-justice-extraordinaire-du-cneser/>

- *Libération*, “Violences sexuelles dans l'enseignement supérieur : « Dès qu'il y a un grain de sable, les étudiants perdent confiance ”, 11 avril 2023.

https://www.liberation.fr/societe/education/violences-sexuelles-dans-lenseignement-superieur-des-quel-y-a-un-grain-de-sable-les-etudiants-perdent-confiance-20230411_5XHERYTGTZAFLIMDNZVXYA3BSQ/

- *Panthère Première*, “Protéger la victime et l'institution Un moment charnière de la lutte contre les violences de genre dans l'enseignement supérieur”, 28 août 2023.

<https://pantherepremiere.org/texte/proteger-la-victime-et-linstitution/>

- *Médiapart*, “Violences sexistes à la fac de Strasbourg : un universitaire interdit d'enseigner pendant trois ans”, 31 août 2023.

https://www.mediapart.fr/journal/france/310823/violences-sexistes-la-fac-de-strasbourg-universitaire-interdit-d-enseigner-pendant-trois-ans#at_medium=custom7&at_campaign=1047

- Podcast *Amphi 25 : parlons discriminations*, épisode #7 « Violences en thèse, du silence à l'action », 26 juin 2023. <https://podcast.usha.co/amphi-25-parlons-discriminations/7-violences-en-these-du-silence-a-l-action>

Action de plaidoyer auprès des décideurs politiques et campagnes de mobilisation

Régulièrement, le CLASCHES affirme avec force **la nécessité et l'urgence d'une réforme en profondeur des procédures disciplinaires** : intégrer pleinement la victime à la procédure (droit

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

de saisine, droit d'information sur la procédure, droit de faire appel...), assurer une composition statutaire paritaire des sections disciplinaires, faire instruire et juger par des membres extérieurs à l'établissement, séparer instruction et jugement, etc.

Le CLASCHES a également initié et organisé, depuis 2002, des mobilisations collectives pour dénoncer des situations inacceptables et faire cesser l'impunité lorsque des agresseurs sont dénoncés.

Le 28 novembre 2023, une militante du CLASCHES a participé à une réunion petit-déjeuner organisée au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en présence de la ministre. Cette réunion a permis aux différentes associations et structures ayant bénéficié d'un soutien financier du ministère dans le cadre du Plan VSS de présenter leurs actions et principales revendications.

Réunions du bureau du CLASCHES

Pour permettre le bon fonctionnement de l'association, le bureau se réunit mensuellement pour :

- Assurer le suivi des projets en cours ;
- Travailler à développer de nouveaux projets ;
- Organiser la recherche de financements ;
- Assurer le suivi des tâches administratives (site, boîte mail, mise à jour de textes juridiques, etc.) ;
- Préparer des communications collectives dans le cadre d'interventions extérieures, de formations et de campagnes de presse ;
- Développer les relations avec les associations partenaires.

Rapport financier 2023

Solde au 1^{er} janvier 2023 : 17 718,78 €

Solde au 31 décembre 2023 : 64 706,29 €

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
60-Achats	1505,07	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services (21 formations rémunérées)	12437,15
Achats matières et fournitures	205,8	73 - Dotations et produits de tarification	0
Autres fournitures (<i>Envois Poste, Licences Adobe et Proton</i>)	473,86	74 - Subventions d'exploitation	52650

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Restauration collective	825,41	Etat	0
61- Services extérieurs	2546,14	MESRI (ponctuelle et triannuelle)	45150
Locations	2406,8		
Entretien et réparation	0		
Assurance	89,34	Conseil-s Régional(aux) :	0
Documentation	50		
62-Autres services extérieurs	15990,43	Conseil-s Départemental (aux) :	0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1133,46		
Publicité, publication (Graphisme/rédition du guide, puis impression)	9033,7		
Déplacements, missions	5605,52	Communes, communautés de communes ou d'agglomération	
Services bancaires, autres (site internet)	217,75		0
63-Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	0
64- Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	0
Charges sociales		Autres établissements publics	0
Autres charges de personnel		Aides privées (Fondation des	7500

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
		femmes)	
65 - Autres charges de gestion courante	24	75 - Autres produits de gestion courante	2337
Abonnement téléphonique	24	756. Cotisations*	2337
	0	758. Dons manuels – Mécénat*	0
66 - Charges financières	0	76 - Produits financiers	0
67 - Charges exceptionnelles	450	77 - Produits exceptionnels	79
Dons et participations (notamment associations).	450	Remboursement transport après annulation participation "we Bureau"	79
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	0	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	0	79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	20515,64	TOTAL DES PRODUITS	67503,15
Excédent prévisionnel (bénéfice)	46987,51	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0

* Montants perçus du 1^{er} janvier 2023

au 31 décembre 2023, pour des adhésions et dons/soutiens de décembre 2022 à décembre 2023.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0

RAPPORT D'ACTIVITES CLASCHES – 2023

1^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023

CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0	871 - Prestations en nature	0
862 – Prestations	0		0
864 - Personnel bénévole	0	875 - Dons en nature	0
TOTAL	0	TOTAL	0

Perspectives de développement

En 2024, le CLASCHES entend poursuivre ses activités d'accompagnement, de formation, de plaidoyer et de communication.

Il s'agira notamment de lancer la diffusion de la quatrième édition du guide en français *Le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche. Guide pratique pour s'informer et se défendre*. Une traduction du guide à destination des publics hispanophones, envisagée depuis quelques années par le collectif, est toujours une perspective de l'association dans les temps à venir.

Il va également poursuivre ses efforts de plaidoyers. En effet, dans le cadre de la réforme en cours des procédures disciplinaires, le collectif compte être force de proposition dès le printemps 2024, et synthétise pour ce faire ses différentes revendications.

Plusieurs interventions et formations sont d'ores et déjà planifiées (et certaines ont été réalisées) pour l'année 2024, à destination de publics divers. Comme chaque année (à l'exception de 2023), le CLASCHES organisera également une formation nationale.

En 2024, les membres de l'association prévoient également de mettre l'accent sur leur propre formation militante : outre la formation des nouvelles venues (débutée dès les premières semaines de 2024), toutes les militantes suivront des formations susceptibles d'élargir la palette de leurs compétence (par exemple, pour mieux accompagner les personnes trans).